CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la Séance extraordinaire tenue par le Conseil municipal le 14 décembre 2020 à 18 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance se tient à huis clos, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Cette séance fut convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal et l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal, aux membres du Conseil municipal et chaque membre déclare en avoir reçu copie.

Étaient présents : les conseillères mesdames Suzanne Young Paradis et Miriam Rioux et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à
18 heures 01 minutes.

2020-12-1401 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. **OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ VISANT À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU DOSSIER PENDANT, DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC ET IMPLIQUANT LE MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ – RETOUR SUR LA RÉSOLUTION 2020-1399 DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 ;**

3. **RÉSOLUTION À PROPOS DU BUDGET 2021;**

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-12-1402 **2 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ VISANT À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU DOSSIER PENDANT, DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC ET IMPLIQUANT LE MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ – RETOUR SUR LA RÉSOLUTION 2020-12-1399 DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M.142). Puisque le Maire a utilisé son droit de veto sur la résolution 2020-12-1399 conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, ce dernier est de nouveau soumis à la considération du Conseil municipal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU le *Règlement 2018-532 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Wentworth-Nord* adopté à la séance ordinaire du 15 juin 2018;

ATTENDU la *Politique concernant le harcèlement au travail* de la Municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE le 16 novembre 2020, le maire de la Municipalité, monsieur François Ghali, a été cité en déontologie devant la section juridictionnelle de la Commission municipale du Québec pour huit (8) manquements allégués au *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Wentworth-Nord* de 2016 et de 2018;

ATTENDU QUE Me Caroline Charron de la firme DHC avocats a informé la Commission municipale du Québec qu'elle représentait les intérêts des employés de la Municipalité de Wentworth-Nord dans le cadre du dossier impliquant le maire de la Municipalité, alors qu'aucun mandat ne lui a été donné par le Conseil municipal à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire connaître comment et par qui Me Charron a été appelée à intervenir auprès de la Commission municipale du Québec pour le compte des employés de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Direction du contentieux et des enquêtes de la Commission municipale du Québec a communiqué avec des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Wentworth-Nord afin de signifier sa préoccupation à l'égard d'une situation d'entraves et de représailles qui semble être en cours à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin de représenter les intérêts de la Municipalité dans le cadre du dossier pendant devant la Commission municipale du Québec et impliquant le maire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a l'obligation, à titre d'employeur, d'assurer le respect de la *Loi sur les normes du travail* et, entre autres, de s'assurer que le milieu de travail soit sain et exempt de harcèlement;

ATTENDU QUE le Maire de la Municipalité a communiqué directement avec des employés municipaux en lien avec divers faits afférents à son dossier pendant devant la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil municipal préconise que ce soit la Directrice générale de la Municipalité qui communique directement avec les employés de la Municipalité à ce sujet et non le Maire;

ATTENDU QUE la Directrice générale de la Municipalité doit assurer la mise en œuvre de la *Politique concernant le harcèlement au travail* et jouer un rôle en vertu de cette Politique afin de protéger les employés municipaux visés par ladite Politique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire assurer le droit des employés municipaux de la Municipalité de porter plainte eu égard à une situation qui contrevient à la *Politique concernant le harcèlement au travail*, et ce, sans crainte de représailles;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON

4 pour :
Messieurs André Cliche, Yvon Paradis, Eric Johnston et David Zgodzinski

2 contre :
Mesdames Suzanne Young Paradis et Miriam Rioux

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal

QUE le Conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé à représenter les intérêts de la Municipalité dans le cadre du dossier pendant devant la Commission municipale du Québec et impliquant le maire de la municipalité et à effectuer les démarches nécessaires afin d'assurer le respect par la Directrice générale et le Maire de la *Politique concernant le harcèlement au travail*, ainsi que le respect par le maire de son *Code d'éthique et de déontologie*.

QUE le Conseil municipal demande à la Directrice générale de distribuer la présente résolution à tous les employés municipaux.

LE VOTE EST DE NOUVEAU DEMANDÉ SUR LA PROPOSITION INITIALE PAR MADAME SUZANNE PARADIS

Les élus votent :

4 pour :
Messieurs David Zgodzinski, André Cliche, Eric Johnston et Yvon Paradis

3 contre :
Mesdames Suzanne Paradis et Miriam Rioux et monsieur François Ghali

Par conséquent, la proposition initiale est acceptée à la majorité.

2020-12-1403 **3. RÉSOLUTION À PROPOS DU BUDGET 2021**

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal exige que les états financiers de la Municipalité soient déposés à la séance ordinaire du conseil 4 semaines avant la séance extraordinaire du Conseil requise pour l'acceptation du budget annuel;

ATTENDU QUE la Directrice générale n'a pas été en mesure de présenter les états financiers de 2019 au Conseil à ce jour;

ATTENDU QUE Monsieur François, Maire, ne peut présenter des états financiers qu'il n'a pas reçus comme l'exige l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'article 176.2 du Code municipal exige que les états financiers de la municipalité soient envoyés au ministre avant le 15 mai de chaque année et que la prolongation accordée en 2020 en raison de la COVID était jusqu'au 31 août 2020;

ATTENDU QUE le mandat de nommer un vérificateur pour préparer les états financiers 2019 n'a été donné qu'à la réunion du Conseil du 20 novembre 2020 par le biais de la résolution 2020-11-1361;

ATTENDU QUE le Conseil a appris qu'il y a eu un niveau élevé d'erreurs dans l'enregistrement des transactions financières, ce qui a nécessité de nombreuses

écritures de journal d'ajustement;

ATTENDU QUE le PTI comprend des projets de travaux routiers d'environ 10 000 000 $ avec un coût de financement net après subvention d'environ 1 500 000 $ pour la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil doit prendre des décisions à propos du programme d'investissement routier à long terme qui pourrait exiger de nouveaux règlements d'emprunts au cours des prochaines années, il est donc important que le Conseil agisse avec certitude quant à la situation financière de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'article 954 (3) alinéa 2 du Code municipal énonce les actions et les modalités de financement que la Municipalité doit suivre si elle n'est pas en mesure d'approuver le budget annuel avant le 31 décembre;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux contribuables de la Municipalité si le budget 2021 est approuvé au début de 2021;

EN CONSÉQUENCE,

LE VOTE EST DEMANDÉ

4 pour :
Messieurs Eric Johnston, Yvon Paradis, David Zgodzinski et André Cliche

3 contre :
Mesdames Miriam Rioux et Suzanne Paradis et monsieur François Ghali

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal

Qu'une réunion extraordinaire du Conseil ait lieu le 29 janvier, 2021 pour adopter le budget 2021 ainsi que le plan triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023;

Que la réunion extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 ainsi que le plan triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023 prévue pour le 17 décembre 2020 soit annulée;

Que le budget alloué au fonctionnement de la Municipalité soit établi mensuellement à 1/12 du budget approuvé pour l'exercice 2019 comme l'exige l'article 954 (3) alinéa 3 du Code municipal.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire, monsieur François Ghali, fait la lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 14 décembre 2020.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

2020-12-1404 **5 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Yvon Paradis appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance extraordinaire à 18 heures 55 minutes

_____	_____
François Ghali	Marie-France Matteau
Maire	Directrice générale
	et Secrétaire-trésorière